

L'UIMM : une vision des relations sociales au service des entreprises industrielles.



45 000 ENTREPRISES
1,8 MILLION DE SALARIÉS
410 MD€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES
64 % DES EXPORTATIONS MANUFACTURIÈRES

LES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE EN FRANCE

LES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE REGROUPENT DES ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES DANS DES DOMAINES AUSSI DIVERS QUE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE, LA CONSTRUCTION NAVALE, AÉRONAUTIQUE, SPATIALE ET FERROVIAIRE, LA FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS, LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE, L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE, LA MÉTALLURGIE ET LA TRANSFORMATION DES MÉTAUX, OU ENCORE LES INDUSTRIES DES COMPOSANTS ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, AUXQUELLES PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉES LES ENTREPRISES DE SERVICES À L'INDUSTRIE.

«L'UIMM, ensemble au service des entreprises industrielles».



L'industrie française est le moteur de l'évolution de notre société. Son potentiel de croissance et d'innovation réside dans chacune des entreprises industrielles, de leurs équipes et des projets qu'elles mènent. Elles peuvent compter sur le soutien de l'UIMM et sur son expertise sociale pour les conseiller, les représenter et promouvoir l'environnement le plus favorable à leur développement.

L'Union joue un rôle majeur dans l'organisation de notre vie sociale. Elle le doit à l'importance des secteurs industriels dans l'économie nationale : 30 % de la valeur ajoutée globale, 40 % de la valeur ajoutée marchande et 80 % des dépenses de recherche et développement sont générés par l'ensemble des activités industrielles.

Elle le doit aussi à son histoire, gage d'une expérience inégalée. Elle le doit surtout à la compétence de son réseau de chambres syndicales qui irrigue le territoire et aux fédérations professionnelles membres de l'Union.

À l'heure où la France doit renforcer sa capacité à affronter une concurrence internationale encore plus rude, l'UIMM entend accompagner les entreprises industrielles à relever au quotidien le défi de la compétitivité et de l'emploi.

L'industrie métallurgique des années 2010, ce sont 100 000 professionnels à recruter chaque année. C'est l'innovation sociale, affirmée comme la condition du progrès commun, et pour laquelle les entreprises métallurgiques se sont souvent illustrées. C'est enfin le dialogue social auquel l'UIMM entend donner la place qu'il mérite dans notre démocratie.

Pour répondre aux défis quotidiens des 45 000 entreprises de son secteur, l'UIMM se modernise et se dote de moyens nouveaux pour mieux accomplir sa mission fondamentale : accompagner la passion d'entreprendre et d'innover.

Frédéric Saint-Geours
Président de l'UIMM

« Offrir aux adhérents la meilleure qualité de service ».



L'UIMM est et restera une force au service des entreprises industrielles, un acteur du progrès social. Pour autant, elle doit s'adapter à un environnement en constante évolution.

La concurrence internationale, la culture d'innovation et l'évolution de la démocratie sociale sont autant de défis pour les entreprises, les chambres professionnelles et le réseau territorial de l'UIMM.

C'est pourquoi les organisations syndicales et professionnelles doivent évoluer pour offrir à leurs adhérents un service toujours plus efficace. Le niveau d'exigence des entreprises s'accroît. À nous de porter l'effort sur la modernisation de nos structures et l'amélioration de notre accompagnement en matière d'emploi et de compétences.

Les entreprises et l'Union partagent une même ambition : passer d'une posture de réaction à une posture de proposition. Cela signifie plus d'écoute, de réactivité et d'innovation. Plus d'attention aussi dans un pays où l'État occupe une place sans égale. C'est parce que la culture du dialogue fait parfois défaut que l'État est souvent tenté d'élargir son action à la gestion de la « question sociale ».

Il nous faut enfin faciliter l'échange d'information, intégrer de nouvelles compétences, rénover notre organisation pour garantir un meilleur accompagnement des entreprises industrielles.

Ce sont ces projets de transformation que l'UIMM conduit avec son réseau de professionnels, d'acteurs de terrain et d'experts au service des industriels et de la démocratie sociale.

Jean-François Pilliard,
Délégué général de l'UIMM

Si l'UIMM accompagne depuis plus d'un siècle les industriels de la métallurgie dans leur développement, c'est parce qu'elle a su faire vivre le dialogue social au plus près des entreprises et de leur territoire. De cette connaissance intime des réalités industrielles, l'UIMM tire aujourd'hui son statut de rassembleur légitime, expert en droit social et parfaitement à même de **comprendre et agir.**

UN SIÈCLE D'INNOVATIONS SOCIALES

La raison d'être de l'UIMM est de représenter les entreprises et de les accompagner dans leur développement économique et social. Pour cela, elle s'appuie sur ses valeurs fondatrices : esprit d'entreprise, solidarité dans l'action, promotion d'une communauté d'intérêts, richesse d'une culture forgée dans un creuset commun.

Créée en 1901, l'UIMM est une union de chambres syndicales professionnelles et territoriales. En cent ans d'histoire, elle a placé le dialogue social au cœur de son

action et acquis dans ce domaine une expérience unique. L'extension du champ social, dans les années 30 et après la seconde guerre mondiale, comme le développement de la politique contractuelle, ont donné une impulsion décisive à son action. Soucieuse de la compétitivité des entreprises comme de l'épanouissement de leurs salariés, elle joue un rôle central dans les mutations sociales qui ont marqué le siècle : conventions collectives, gestion paritaire d'organismes sociaux, formation initiale et formation professionnelle...

FÉDÉRER UNE INDUSTRIE PORTEUSE D'AVENIR

Moteur du secteur industriel français, les 45 000 entreprises de la métallurgie emploient 1,8 million de salariés. Les deux tiers de ces emplois se trouvent dans les PMI et les TPI, et le tiers restant dans les entreprises de plus de 500 salariés. Si la part des hommes reste encore dominante, le secteur se féminise progressivement, notamment dans les industries électriques et électroniques. Enfin, les qualifications des salariés de la métallurgie évoluent et se spécialisent grâce aux nombreux dispositifs de formation mis en place par le réseau de l'UIMM sur tout le territoire.

LA FORCE D'UN RÉSEAU

L'originalité de la métallurgie est de distinguer les enjeux sociaux et économiques sans jamais oublier qu'ils sont liés. La puissance de son intervention repose sur la complémentarité de la dimension professionnelle et de la dimension territoriale :

- 13 fédérations économiques regroupant 82 syndicats professionnels sectoriels, dédiés aux questions technico-économiques et environnementales ;
- 80 chambres syndicales intersectorielles structurées par circonscriptions territoriales.

Bien implantées dans leur environnement, celles-ci apportent à l'organisation la connaissance du terrain et lui évitent les risques d'une centralisation paralysante. Chaque chambre syndicale territoriale est un interlocuteur à part entière, qui suit en permanence les enjeux sociaux de son territoire, apportant aux entreprises le soutien et les conseils les mieux adaptés à leur situation. Rouage essentiel de la régulation sociale, elle négocie, avec les organisations syndicales de son champ territorial, les conventions collectives et les accords de salaires. L'UIMM peut donc concilier une démarche sociale unifiée avec un engagement de proximité. L'UIMM rassemble les entreprises métallurgiques dans leur diversité et leur cohérence, aboutissant à une véritable représentativité du tissu industriel français.

Représenter les entreprises dans le champ social.

Partenaire du développement des entreprises

La vocation première de l'UIMM est de représenter et promouvoir les intérêts des entreprises des industries de la métallurgie dans le champ social.

L'Union est partenaire des entreprises dans l'appréhension de leur environnement social et économique. Grâce au réseau des chambres professionnelles et territoriales, elle met ses compétences et ses moyens au service des entreprises industrielles et les accompagne tout au long de leur développement.

L'UIMM poursuit l'objectif d'améliorer la qualité du conseil délivré chaque jour aux entreprises adhérentes. L'UIMM forge une doctrine sociale fondée sur la politique contractuelle. Auprès des syndicats de salariés, des organismes de protection sociale ou de formation, des pouvoirs publics, son ambition est de faire du dialogue social, et donc de la négociation collective, la principale source du droit social. Elle agit aussi comme mandataire des entreprises de la branche, voire de

la communauté des entreprises, pour la gestion d'organismes paritaires professionnels et interprofessionnels. Elle est enfin le porte-parole des entreprises de la métallurgie pour promouvoir leur développement en France, en Europe et dans les instances internationales.

Créer les conditions d'un dialogue social équilibré

Partageant avec ses salariés un intérêt commun, l'entreprise est un lieu légitime de dialogue social. L'UIMM soutient et conseille les entreprises dans ce processus. En second lieu, la branche est l'instance qui peut dégager des valeurs communes et proposer aux entreprises un cadre souple et cohérent. L'UIMM et ses chambres syndicales territoriales conduisent ces négociations avec les organisations syndicales représentatives de la branche. C'est en combinant ces deux niveaux que peut être définie une politique sociale conforme à la fois aux intérêts des entreprises et aux attentes

13

FÉDÉRATIONS
ÉCONOMIQUES

80

CHAMBRES SYNDICALES
TERRITORIALES



des femmes et des hommes qui y travaillent. De son côté, la loi ne devrait intervenir que pour fixer des principes fondamentaux en cas d'échec de la négociation collective. L'UIMM agit en tant que porte-parole des entreprises auprès des pouvoirs publics pour faire progresser cette doctrine sociale.

Un acteur majeur de l'organisation patronale française

Par sa force de réflexion, de proposition et d'action, l'UIMM est un interlocuteur privilégié dans le dialogue

interprofessionnel. L'UIMM s'implique donc de façon active au sein du Medef et de la CGPME. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, elle joue ainsi un rôle majeur dans l'organisation patronale française, encore renforcé par le poids économique et la diversité des secteurs industriels qu'elle regroupe. Pour le compte de ces organisations, elle participe également de façon active à la gestion d'organismes paritaires, notamment dans les domaines de la prévoyance sociale et de la formation professionnelle. À ce titre, elle siège au conseil d'administration de l'Agirc, de l'Arrco et de l'Unédic. Au total, l'UIMM exerce près de 60 mandats nationaux.

L'UIMM représente et défend les intérêts professionnels auprès des instances gouvernementales comme des organismes européens et internationaux. L'Europe est le marché « domestique » naturel des entreprises métallurgiques françaises. L'UIMM participe donc activement au CEEMET (Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based industries). Elle travaille ainsi à assurer aux entreprises de la branche un environnement favorable et ouvert sur le marché européen. Dans le même esprit, l'UIMM concourt aux travaux de l'OIT (Organisation internationale du travail).

LA POSITION COMMUNE, UN ACCORD IMPORTANT

L'action de l'Union a été déterminante tout au long des négociations qui ont abouti, le 9 avril 2008, à la signature de la « Position commune sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme ». Grâce à sa pratique éprouvée du dialogue social, l'UIMM a utilement contribué à la formalisation de cet accord. L'UIMM a notamment défendu, auprès de ses partenaires, l'idée selon laquelle les accords majoritaires devaient devenir l'objectif, tout en accordant une phase de transition aux différentes parties prenantes. La concertation engagée entre l'Union et de nombreuses fédérations professionnelles a permis d'aboutir au consensus sur un certain nombre de sujets. Des seuils de représentativité réalistes ont été établis tant au niveau des entreprises qu'à celui des branches pour garantir la pluralité de la représentation syndicale. Enfin, l'Union s'est attachée à conférer plus de légitimité aux délégués syndicaux : ils seront choisis parmi les candidats ayant recueilli un minimum de voix aux précédentes élections.

60

MANDATS NATIONAUX EXERCÉS

Construire la démocratie sociale

L'UIMM PREND PART À L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE CONCERTATION MENÉES AVEC SES PARTENAIRES PROFESSIONNELS ET INSTITUTIONNELS VISANT À FAIRE ÉVOLUER LE DROIT DU TRAVAIL, À AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.



■ **Convention nationale sur les risques chimiques.** Consciente des enjeux liés à la prévention des risques professionnels, l'UIMM a signé en avril 2008 avec le ministère du travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) et l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), une convention d'objectifs pour lutter contre les risques chimiques dans les industries de la métallurgie. Pour cela, l'UIMM s'est engagée à mener des actions concrètes en matière de formation, de prévention, d'amélioration de la sécurité, et d'information.



■ **Accord national interprofessionnel relatif à l'emploi des seniors.** L'UIMM a apporté sa contribution à la concertation sociale menée en 2005/2006 pour accroître la part des seniors encore en activité. Dans un contexte de réduction progressive de la population en âge de travailler et de vieillissement des actifs, le relèvement du taux d'emploi des seniors apparaît nécessaire. Son expertise en droit social a permis à l'Union d'intervenir dans la discussion sur la sécurisation des parcours professionnels, l'amélioration et l'aménagement des conditions de travail, et la politique de formation professionnelle pour les plus de 50 ans.



■ **Charte nationale pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile.** Signée en juillet 2008 par la ministre de l'Economie et le secrétaire d'État chargé de l'Industrie, cette charte permettra d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques qu'induisent les évolutions du marché européen et mondial et les changements technologiques. Cette démarche concertée a été menée par l'UIMM, le Conseil national des professions de l'automobile, les représentants des équipementiers automobiles et les organisations syndicales de salariés.

Innover pour moderniser la doctrine sociale.

Une équipe d'experts reconnue

L'UIMM développe en permanence sa maîtrise des questions sociales, juridiques et fiscales pour la mettre au service de la performance sociale des entreprises. Elle dispose ainsi dans ses domaines de compétence d'une expertise unanimement reconnue, qui lui permet d'élaborer, avec les chambres syndicales territoriales, une doctrine sociale. Elle met à profit son expérience, appuyée sur l'importance et la compétence de son réseau, pour que les lois et règlements comme les accords collectifs prennent en compte l'intérêt des entreprises. Grâce à ce réseau, elle informe et conseille en temps réel les entreprises pour l'application de ces textes.

Ses domaines de compétence englobent tout le champ social : contrats de travail, conventions et accords collectifs ; temps de travail ; conflits du travail ; représentation du personnel et des syndicats ; sécurité sociale et accidents du travail ; retraite et prévoyance complémentaires ; hygiène et sécurité, santé au travail ; environnement ; gestion de l'emploi et des compétences ; formation professionnelle ; indemnisation du chômage ; affaires juridiques ; droit des affaires et fiscalité ; affaires sociales européennes et internationales. À chacun de ces domaines correspondent des professionnels intégrés et un service adapté aux besoins des entreprises.

L'UIMM et les chambres syndicales territoriales assistent également les entreprises adhérentes, et notamment les PMI, en cas de conflit ou de contentieux du travail. Elles mettent alors leur expertise technique et juridique à leur service pour les accompagner dans la gestion des ressources humaines, au mieux de leurs intérêts.

750

EXPERTS AU SERVICE
DE LA DOCTRINE SOCIALE



La gestion des compétences est un défi des entreprises industrielles. C'est aussi celui de l'UIMM qui accompagne ses adhérents en matière de formation et de recrutement des salariés. En renouvelant les connaissances fondamentales et pratiques des salariés de l'industrie, l'UIMM accroît leur employabilité et favorise les échanges entre recruteurs et candidats.

Avec les chambres syndicales, l'UIMM a mis en place des outils interactifs facilitant la transmission d'informations et les rencontres entre les entreprises et les salariés.

Décrypter le droit social

Si elle apporte en toute transparence son concours à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, l'UIMM aide aussi les entreprises à mettre en œuvre une réglementation qui reste très complexe. L'accumulation des lois et règlements rend leur application de plus en plus délicate. Pour aider les entreprises à développer leurs performances sociales, l'UIMM a donc conçu de nombreux outils qui les guident dans ce dédale. En premier lieu, l'UIMM édite et met à disposition des entreprises adhérentes une importante documentation spécialisée : informations sociales et fiscales ; manuels de législation sociale ; analyses de jurisprudence ; manuels et guides pratiques spécialisés par thèmes ; revue mensuelle de conjoncture économique et sociale et revues d'actualités européennes et internationales.

Pour répondre aux besoins des entreprises, elle organise des réunions d'information et des groupes de travail thématiques.

Elle peut intervenir plus directement, en tant que conseil des directions d'entreprises et d'établissements. Au contact des entreprises, les chambres syndicales territoriales jouent un rôle de tout premier plan en prenant en compte le développement industriel régional et les mutations qu'il implique.

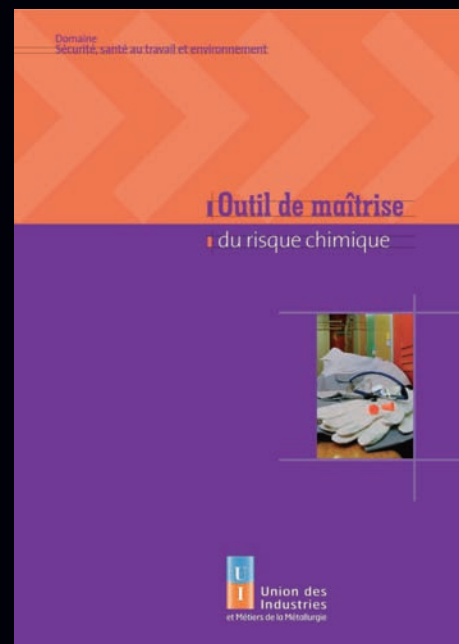
Pour mieux promouvoir l'intérêt des entreprises et contribuer à l'évolution des esprits sur les valeurs et les mécanismes de l'économie de marché, l'UIMM organise des colloques et diffuse ses publications auprès de « leaders d'opinion », journalistes, universitaires, magistrats ou personnalités politiques.

22

**ACCORDS NATIONAUX
SIGNÉS DEPUIS 2000 DANS LA MÉTALLURGIE**

Analyser l'actualité économique et du droit social

L'ÉQUIPE D'ÉCONOMISTES ET D'EXPERTS DU DROIT SOCIAL DE L'UIMM LIVRENT RÉGULIÈREMENT LEURS ANALYSES DANS PLUSIEURS PUBLICATIONS DIFFUSÉES AUPRÈS DES CHAMBRES SYNDICALES, DES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES.



■ **Actualité.** Destinée aux adhérents et à l'environnement professionnel de l'Union, Actualité est un dossier mensuel consacré à l'analyse de la conjoncture économique et sociale internationale, européenne et française. Des synthèses, des repères statistiques et l'essentiel pour comprendre l'évolution macro-économique.

■ **Les publications expertes.** Des parutions régulières, comme le bulletin hebdomadaire, pour suivre l'actualité du droit social et décrypter l'environnement législatif et réglementaire des entreprises.

■ **Les guides professionnels.** Pour accompagner les entreprises dans l'application du droit, l'UIMM diffuse des guides pratiques consacrés à des thématiques en constante évolution comme l'encadrement des risques chimiques, la formation professionnelle ou le handicap en entreprise.

Préparer l'avenir des métiers de l'industrie.

Deux grands chantiers : l'emploi et les compétences

Les entreprises industrielles sont confrontées au défi générationnel. L'Union entend accompagner les entreprises dans la gestion des compétences et des ressources humaines pour former et recruter 40000 jeunes par an (soit 40% des recrutements annuels). L'UIMM étend son expertise à ces enjeux en soutenant l'évolution de la formation professionnelle et en offrant des solutions d'échanges et de rencontres aux entreprises et aux salariés.

Dans le cadre d'une économie en mouvement continu, où priment connaissance et savoir-faire, les compétences professionnelles représentent un investissement crucial pour l'entreprise. Face à un environnement concurrentiel, l'anticipation et l'adaptation des compétences deviennent des avantages décisifs.

L'UIMM accompagne les entreprises adhérentes dans cette recherche de performance en les aidant à passer de la gestion du personnel à une véritable gestion des compétences et des ressources humaines. Avec les chambres syndicales territoriales, elle développe, au service des entreprises, des compétences techniques en matière de gestion prévisionnelle des effectifs mais aussi de politique salariale, d'amélioration de la qualité via l'implication active des salariés, de mise en place de stratégies d'entreprise ou d'échanges sur les nouvelles technologies.

100 000

RECRUTEMENTS CHAQUE ANNÉE



Un accompagnement dans toutes les étapes de la formation

L'UIMM considère la formation professionnelle tout au long de la vie comme le premier outil de gestion des ressources humaines dont doivent bénéficier, de manière indissociable, les entreprises comme les hommes et les femmes qui y travaillent. La formation initiale par la voie de l'apprentissage industriel a ainsi été développée par l'UIMM et s'est imposée comme une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle, du bac pro au diplôme d'ingénieur. L'UIMM et son réseau animent aujourd'hui 51 centres de formation d'apprentis de l'industrie (CFAI), ainsi que 23 instituts des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITI).

La formation professionnelle est ainsi une mission clé de l'UIMM. Pour construire une offre adaptée, celle-ci a créé 51 associations de formation professionnelle de l'industrie (AFPI), qui procèdent à l'évaluation des besoins des entreprises comme du potentiel des salariés. Les AFPI proposent aujourd'hui une démarche d'individualisation et de certification de la formation, via les îlots de formation technique individualisée (IFTI, modules de formation à la carte) et les certificats de qualification paritaires de la métallurgie (CQPM).

Ce savoir-faire est exporté par CODIFOR – AFPI Internationale auprès des nouveaux adhérents de l'Union européenne (Pologne, Tchéquie, Roumanie, Hongrie...), ainsi que dans des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Asie (Malaisie, Vietnam).

C'est par la formation tout au long de la vie que l'entreprise peut s'assurer le concours de salariés aux connaissances renouvelées tout en leur apportant une garantie d'employabilité. La meilleure assurance chômage du troisième millénaire est d'avoir entre les mains une qualification utile. C'est la contrepartie de la flexibilité technique et organisationnelle, inhérente à l'économie moderne.

L'attractivité des métiers de l'industrie

Soucieuse de développer l'attractivité des métiers industriels, l'UIMM met en place de vastes campagnes de valorisation de ces métiers, en particulier auprès de deux cibles prioritaires qui constituent un vivier considérable : les femmes et les jeunes. Dans cette perspective, l'Union a mis en place un nouveau service en ligne pour offrir aux entreprises les moyens de réussir leurs recrutements : industrie-recrute.com.

Ce nouveau site est destiné aux chefs d'entreprises, aux directeurs des ressources humaines, aux chargés de recrutement et aux candidats jeunes et expérimentés. C'est une interface spécialisée dans l'industrie pour identifier des candidats à des emplois ou des contrats d'apprentissage. Il offre la possibilité aux entreprises de valoriser les métiers industriels et leur rôle dans le développement économique régional. Il permet enfin à tous de s'informer sur les évolutions de l'industrie et de la métallurgie.

Industrie-recrute.com est un guichet unique et gratuit qui héberge des offres d'emplois, une base qualifiée de CV de candidats et des informations sur les entreprises et les opportunités de recrutement dans le secteur. Grâce à cet outil, l'Union étend son périmètre de service aux adhérents et tente d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins de recrutement que les entreprises expriment. Valoriser les métiers, c'est aussi donner aux chambres syndicales territoriales les moyens et les outils pour communiquer sur le terrain, au plus près des réalités vécues par les entreprises.

UN DÉFI : FORMER

40 000

JEUNES PAR AN

Attirer et former les talents

FORMER DES APPRENTIS, RENFORCER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS, INDIVIDUALISER LES PARCOURS DE FORMATION, ATTIRER LES TALENTS DE L'INDUSTRIE DE DEMAIN SONT QUELQUES UNES DES MISSIONS QUE DÉVELOPPE L'UNION AU SERVICE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES.



■ Ce portail ludique et informatif lancé en 2008 par l'UIMM est destiné à promouvoir les métiers technologiques et industriels, et les nombreuses opportunités qu'ils offrent aux jeunes. Le portail, mis à jour quotidiennement par 80 Délégués jeunes territoriaux répartis sur tout le territoire français, répond à une promesse forte de proximité avec les jeunes publics dans toute leur diversité. Ce Portail Jeunes crée du lien entre les jeunes et les entreprises industrielles, les métiers et les centres de formation.

■ En matière de formation, l'UIMM vise à développer les compétences des salariés, à favoriser leur mobilité, interne et externe, et à accompagner leurs reconversions. L'UIMM entend également attirer de nouvelles recrues, en puisant dans tous les viviers de talents. Le dispositif de formation de la métallurgie couvre une large palette des besoins propres aux entreprises industrielles : formation initiale (CFAI), formation tout au long de la vie (AFPI), formations qualifiantes (CQPM), cycles d'ingénieur (ITI)... Pour augmenter l'employabilité des salariés et répondre aux besoins des entreprises, les formations mises sur pied sont professionnalisantes et individualisées.

■ Pour renouveler et enrichir ses compétences, et répondre à ses besoins de recrutement, l'industrie doit diversifier ses talents. Afin de valoriser les parcours professionnels des femmes dans l'industrie, l'UIMM organise la campagne « Industrielles », déclinée en régions par les chambres syndicales territoriales. Elles invitent ainsi les jeunes filles à découvrir les entreprises industrielles, leurs métiers et les différents parcours de formation qui y conduisent. En lien avec les centres de formation initiale et continue, les industriels partent à la rencontre des futurs talents féminins.

Implantations et représentations

13 CHAMBRES SYNDICALES PROFESSIONNELLES

Les Fondeurs de France 01 43 34 76 30 Chambre syndicale des chantiers navals 01 53 89 52 00 CNPA (Conseil national des professions de l'automobile) 01 40 99 55 82 CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles) 01 49 52 51 00 Fiev (Fédération des industries des équipements pour véhicules) 01 46 25 02 30 Fedem (Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux) 01 40 76 44 50 FIF (Fédération des industries ferroviaires) 01 45 56 13 53 FFA (Fédération française de l'acier) 01 71 92 20 00 FFC (Fédération française de la carrosserie) 01 44 29 71 00 FIM (Fédération des industries mécaniques) 01 47 17 60 00 Fieec (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication) 01 45 05 70 70 Gifas (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) 01 44 43 17 00 Syndicat national des industries de la réparation navale 01 45 61 99 11.

80 CHAMBRES SYNDICALES TERRITORIALES

CSIM de l'Ain 04 74 21 60 68 CSM Haute-Savoie 04 50 52 39 00 GIM - Région parisienne 01 41 92 35 00 Métallurgie UIMM Rhodanienne 04 78 77 06 00 Udimec 04 76 41 49 49 UIMM Adour Atlantique 05 59 84 41 41 UIMM Adour Pyrénées 05 62 34 79 50 UIMM Aisne 03 23 05 88 88 UIMM Allier 04 70 28 40 26 UIMM Amiens Picardie 03 22 71 43 90 UIMM Ardennes 03 24 58 42 00 UIMM Artois-Douais 03 21 75 04 04 UIMM Aube 03 25 71 29 99 UIMM Bas-Rhin 03 88 26 64 00 UIMM Belfort-Montbéliard 03 84 36 71 00 UIMM Calvados 02 31 46 98 98 UIMM Cambrésis 03 27 73 09 09 UIMM Centre et Sud Auvergne 04 73 90 15 43 UIMM Charente 05 45 95 15 51 UIMM Charente-Maritime 05 46 56 14 99 UIMM Cher 02 48 69 74 80 UIMM Corrèze 05 55 17 69 90 UIMM Côte d'Azur 04 97 25 45 00 UIMM Côte-d'Or 03 80 77 85 11 UIMM Côtes-d'Armor 02 96 77 22 33 UIMM Deux-Sèvres 05 49 04 67 57 UIMM Doubs 03 81 48 50 00 UIMM Drôme-Ardèche 04 75 41 90 00 UIMM Eure 02 32 38 18 55 UIMM Eure-et-Loir 02 37 33 63 00 UIMM Finistère 02 98 02 54 79 UIMM Flandre Maritime 03 28 66 81 28 UIMM Gard-Lozère 04 66 61 01 07 UIMM Gironde-Landes 05 56 57 44 40 UIMM Haute-Marne 03 25 07 36 35 UIMM Haute-Saône 03 84 36 71 00 UIMM Haut-Rhin 03 89 36 63 63 UIMM Ile-et-Vilaine Morbihan 02 99 87 42 87 UIMM Indre 02 54 29 42 00 UIMM Jura 03 84 79 86 00 UIMM Lille Flandre intérieure 03 20 99 47 70 UIMM Limousin 05 55 77 65 32 UIMM Littoral Pas-de-Calais 03 21 85 51 85 UIMM Loire 04 77 92 89 80 UIMM Loire-Atlantique 02 51 72 92 60 UIMM Loiret 02 38 22 31 00 UIMM Loir-et-Cher 02 54 78 03 89 UIMM Lot-et-Garonne 05 53 77 50 50 UIMM Maine-et-Loire 02 41 24 14 70 UIMM Manche 02 33 88 75 75 UIMM Marne 03 26 89 58 87 UIMM Mayenne 02 43 59 77 00 UIMM Méditerranée Ouest 04 67 13 83 50 UIMM Meurthe-et-Moselle 03 83 95 65 10 UIMM Meuse 03 29 79 00 90 UIMM Midi-Pyrénées 05 61 14 47 87 UIMM Moselle 03 87 74 33 65 UIMM Nièvre 03 86 59 71 27 UIMM Oise 03 44 77 60 00 UIMM Orne 02 33 31 27 50 UIMM Périgord 05 53 35 86 50 UIMM Provence-Alpes 13-04 04 91 80 91 48 UIMM Région de Thiers 04 73 80 03 76 UIMM Région Havraise 02 32 92 50 50 UIMM Rouen Dieppe 02 32 19 55 00 UIMM Sambre-Avesnois 03 27 64 85 20 UIMM Saône-et-Loire 03 85 42 18 44 UIMM Sarthe 02 43 24 48 56 UIMM Savoie 04 79 65 16 80 UIMM Seine-et-Marne 01 64 87 85 85 UIMM Touraine 02 47 31 65 60 UIMM Valenciennois 03 27 28 06 06 UIMM Var 04 98 00 94 70 UIMM Vaucluse 04 90 13 11 77 UIMM Vendée 02 51 62 61 73 UIMM Vienne 05 49 37 45 70 UIMM Vimeu 03 22 60 21 60 UIMM Vosges 03 29 62 54 34 UIMM Yonne 03 86 49 26 12.

Nous remercions pour leur accueil les entreprises :
Dassault-Aviation (Argenteuil), SDMS (Romans), Sophysa (Besançon).

Conception et réalisation : ✨ EURO RSCG C&O – Crédits photo : Burkhard Schittny/Bransch, Pascal Dolémieux/La Company,
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, PSA Peugeot Citroën/Direction de la Communication.



**Union des
Industries**

et Métiers de la Métallurgie

56, avenue de Wagram – 75854 Paris cedex 17
Tél. 01 40 54 20 20 – Fax 01 47 66 22 74